



PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

**Cabinet**

Service Communication

Fax : 05-34-45-38-21

Mel : [danielle.pujazon@haute-garonne.pref.gouv.fr](mailto:danielle.pujazon@haute-garonne.pref.gouv.fr)

[virginie.avizou@haute-garonne.pref.gouv.fr](mailto:virginie.avizou@haute-garonne.pref.gouv.fr)

Le 27 mai 2009

## Communiqué à la Presse

7<sup>ème</sup> Commission de Suivi du Financement de l'Economie  
Le 27 mai 2009  
à la Préfecture de la Haute-Garonne

Le comité de suivi du financement de l'économie s'est réuni mercredi 27 mai 2009 à la Préfecture sous la présidence de Françoise SOULIMAN, Secrétaire Générale de la Haute-Garonne. Composé de représentants des services de l'Etat, du secteur bancaire, des assureurs crédit et des entreprises, le comité a pour mission de suivre la mise en œuvre au plan territorial des engagements pris par la banque en matière de crédit aux entreprises dans le cadre du plan de sauvetage du système financier.

A cette occasion, il a été fait une restitution des conclusions de la journée de travail de M. Ricol, médiateur national du crédit. En effet, le 15 mai dernier, la médiation nationale s'est déplacée dans la région. Après avoir présenté les dernières mesures prises pour faciliter le financement des entreprises<sup>1</sup>, M. Ricol a écouté les retours d'expérience des médiateurs départementaux, des partenaires sociaux ainsi que celui des chefs d'entreprise. M. Ricol et son équipe ont travaillé à la résolution de plusieurs cas concrets avant de discuter avec les banques et les assureurs crédits. Le médiateur national n'a pas manqué de féliciter l'ensemble des acteurs de la médiation, tout en proposant quelques pistes d'amélioration. A travers ses échanges, M. Ricol a pu constater le bon fonctionnement de la médiation dans la région Midi-Pyrénées, première région française en terme d'emplois préservés grâce à la médiation, 4<sup>ème</sup> région en France relativement au taux de succès des dossiers clôturés (74%).

Les participants à la réunion du suivi du financement de l'économie ont fait part de plusieurs signes positifs (ralentissement des licenciements, amélioration des prévisions des chefs d'entreprises). Il serait prématuré toutefois d'extrapoler ces signes positifs qui sont en opposition avec la propagation de difficultés à certaines entreprises du secteur aéronautique.

Les participants se sont accordés sur le bon fonctionnement des mesures prises par l'Etat.

La sollicitation du médiateur du crédit reste importante au niveau régional et est à la hausse sur la dernière semaine. Le 10 mai 2009, la Banque de France a été saisie, depuis la création du

<sup>1</sup> CAP+, conventionnement avec les fonds d'investissement

Contacts Presse : Danielle PUJAZON ☎ 06.83.06.87.48/05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU ☎ 06.85.80.22.14/05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9- ☎ 05-34-45-34-45

dispositif, par 567 entreprises au niveau régional dont 195 pour la Haute-Garonne. Les TPE restent les plus touchées (76% des saisines régionales).

Le bilan de la médiation du crédit reste satisfaisant avec 73% de taux de succès sur la région. En effet, sur les 338 dossiers éligibles clôturés, 248 l'ont été avec succès sur la région Midi-Pyrénées. Ce taux est de 76% sur la Haute-Garonne (94 succès sur 123 dossiers éligibles clôturés).

Une présentation de la nouvelle procédure CAP+ a été exposée aux participants. Ce dispositif permet une couverture, grâce à une garantie publique, de risques considérés comme non assurables dans la situation économique actuelle. Ce dispositif constitue une réelle avancée pour le financement de l'économie.

En effet, les assureurs se sont engagés à :

- procéder à un examen individuel de la situation des entreprises,
- motiver les réductions ou coupures de garanties par rapport aux assurés
- mettre gratuitement la notation et l'encours garanti à disposition des entreprises clientes de leurs assurés, le demandant
- rendre effectives, en 2009, les réductions et annulations de garantie un mois après l'information des assurés ou entreprises clientes de l'assuré, sauf cas exceptionnels
- à renforcer le travail avec la médiation.

La caisse centrale de réassurance qui supportera le risque a été dotée de 200M€, permettant d'ici décembre 2009 la couverture de 5 Mds€ de risques. De plus, une solution pour les entreprises exportatrices est à l'étude.